

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 15 novembre 2021 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Assermentation des candidats élus au scrutin du 7 novembre 2021
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
5. Finances
  - 5.1 Approbation du paiement des comptes
  - 5.2 Transfert des surplus au Lac Marieville
6. Questions du public et envoyées par le public
7. Subventions, commandites et demandes
  - 7.1 Demande de don – La Corne d'Abondance
  - 7.2 Demande de soutien financier – Tourisme Rougemont
  - 7.3 Demande d'autorisation d'un droit de passage – Club CRVTT
  - 7.4 Demande d'aide financière – Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
  - 8.1 Adoption du règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201
  - 8.2 Adoption du règlement 2021-310 abrogeant le règlement 2021-304 décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux
  - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-313 amendement le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 et certaines dispositions du chapitre 5 (usages industriels)
  - 8.4 Adoption du premier projet de règlement 2021-313 amendement le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 et certaines dispositions du chapitre 5 (usages industriels)
  - 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-314 amendement le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme
  - 8.6 Adoption du premier projet de règlement 2021-314 amendement le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme
  - 8.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-315 abrogeant le règlement 2018-257 relativement à la rémunération et au traitement des élus
9. Administration et greffe
  - 9.1 Paiement de la rémunération du personnel électoral
  - 9.2 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés
  - 9.3 Horaire municipal – Temps des fêtes 2021-2022
  - 9.4 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2022
  - 9.5 Modification des signataires aux comptes municipaux

- 9.6 Refinancement du règlement d'emprunt 2011-148 – Rue Guy – Annulation du solde résiduaire et paiement du solde
- 9.7 Offre de service Services EXP – étude géotechnique rue Principale
- 9.8 Offre de service Akifer – Demande d'aide auprès du Ministère (MELCC) pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles affectés par les restrictions établies par le RPEP ou le CGP
- 9.9 Dépôt d'une demande au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 2

10. Ressources humaines

- 10.1 Embauche d'un journalier surnuméraire aux travaux publics
- 10.2 Embauche de quatre pompiers temps partiel

11. Urbanisme

- 11.1 Demande à la CPTAQ – 470, rue Principale

12. Incendie

- 12.1 Adhésion au service de gestionnaire de formation incendie régional offert par la MRC de Rouville
- 12.2 Programme de financement pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 12.3 Versement des primes de disponibilités

13. Eau potable / Eaux usées

- 13.1 Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'assainissement Rougemont/St-Césaire
- 13.2 Répartition des coûts d'exploitation réels 2021 de la Régie d'assainissement Rougemont / St-Césaire

14. Période de questions réservée au public

15. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

16. Levée de la séance

**Procès-verbal**

**ASSERMENTATION DES CANDIDATS ÉLUS AU SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE**

Le 15 novembre 2021

**ASSERMENTATION DU MAIRE**

Je, Guy Adam, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Rougemont et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

(S) Guy Adam

Guy Adam

Déclaré sous serment devant moi, le 15 novembre 2021.

(S) Kathia Joseph

Kathia Joseph  
Secrétaire-trésorière & Présidente d'élection

**ASSERMENTATION DE LA CONSEILLÈRE AU DISTRICT 6**

Je, Isabelle Robert, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Rougemont et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

(S) Isabelle Robert

Isabelle Robert

Déclaré sous serment devant moi, le 15 novembre 2021.

(S) Kathia Joseph

Kathia Joseph  
Secrétaire-trésorière & Présidente d'élection

## Ouverture

Monsieur Jeannot Alix propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h.

Sont présents :           Monsieur Guy Adam, maire;  
                                  Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district no. 1;  
                                  Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;  
                                  Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3;  
                                  Monsieur Mario Côté, conseiller au district no. 4;  
                                  Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5;  
                                  Madame Isabelle Robert, conseillère au district 6.

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

*13 personnes assistent à la séance.*

**21-11-4300**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Vote pour : 6

Vote contre :

**21-11-4301**

### **Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021**

CONSIDÉRANT QUE           tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE,           il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**21-11-4302**

### **Approbation du paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE           la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE           les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE,           il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 15 novembre 2021 au montant de **244 163.27 \$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 15 novembre 2021 pour un montant total de **285 888.94 \$** incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 septembre au 30 octobre 2021 au montant de **61 870.24\$**.
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

**21-11-4303**

### **Transfert des surplus au Lac Marieville**

CONSIDÉRANT QUE           les revenus du Lac Marieville sont plus élevés que les dépenses pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,           il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de transférer au surplus accumulé affecté au Lac Marieville un montant de 1 261.15\$ tel qu'indiqué à l'état des revenus et des dépenses 2021 pour l'irrigation des vergers préparés par la responsable des finances.

Vote pour : 6

Vote contre :

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

1. *Un citoyen se questionne sur la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme et demande si l'adoption du premier projet de règlement est permise dans la même séance que l'avis de motion est donné.*
2. *Une citoyenne informe le conseil qu'il serait nécessaire de mettre de la roche dans l'accotement de la Petite-Caroline là ou il y a eu du rapiéçage récemment puisque les bords de route sont plus hauts et que cela est dangereux.*
3. *Un citoyen demande que les projets de règlements soient plus détaillés dans les ordres du jour.*

*M. le Maire informe les citoyens présents qu'il y aura une autre période de question avant la levée de la séance.*

**21-11-4304**

### **Demande de don – La Corne d'Abondance**

- CONSIDÉRANT QUE La Corne d'abondance adresse au conseil une demande de don afin de les soutenir dans leur activité visant à contrer la pauvreté ;
- CONSIDÉRANT QUE la Corne d'Abondance offre des services de cuisine collective et des ateliers reliés à l'alimentation dans le but d'aider leur clientèle (familles en difficulté, travailleurs à faible revenu, famille monoparentale, aînés ou jeunes adultes) à mieux se nourrir ;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir les actions de la Corne d'Abondance dans leur mission ;
- CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de verser un montant de 100\$ à la Corne d'Abondance pour les aider dans leurs activités.

Vote pour : 6

Vote contre :

### **Demande de soutien financier – Tourisme Rougemont**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**21-11-4305**

### **Demande d'autorisation d'un droit de passage – Club CRVTT**

- CONSIDÉRANT QUE le Club CRVTT des 4 Saisons adresse au conseil municipal une demande d'autorisation de droit de passage d'une durée illimitée sur des chemins municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE la demande vise un droit de passage sur la Petite-Caroline, le chemin du Contour (entre la Petite-Caroline et la Grande-Caroline), une partie de la piste cyclable « La Route des Champs » et le chemin menant aux puits municipaux jusqu'à la limite de Sainte-Angèle-de-Monnoir;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à établir un droit de passage sur les chemins précédemment cités mais qu'elle ne désire pas autoriser un droit de passage illimité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser le droit de passage du Club RVTT des 4 saisons sur les chemins cités

dans le préambule pour la saison 2021-2022, aux termes de cette saison, le Club devra déposer une nouvelle demande au conseil municipal.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4306

**Demande d'aide financière – Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des Quatre Lieux adresse au conseil municipal, une demande de 3000\$ pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont participe au financement de la SHQL en imprimant dix (10) mois par année leur publication mensuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de verser un montant de 500\$ à titre de participation financière pour l'année 2022.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4307

**Adoption du règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a reçu une demande afin de modifier la grille des usages 201 afin de permettre les résidences bi et tri familiales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 7 septembre 2021, l'adoption d'un premier projet de règlement le 7 septembre 2021, et la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire le 15 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2021-309 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages de la zone 201, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4308

**Adoption du règlement 2021-310 abrogeant le règlement 2021-304 décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 2021-304 décrétant la rémunération payable lors des élections et référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2021-304 doit être abrogé afin de représenter les tarifs établis dans le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*, lequel découle de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le présent règlement numéro abrogeant le règlement 2021-304 décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4309

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-313 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 et certaines dispositions du chapitre 5 (usages industriels)**

Monsieur Jeannot Alix, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2021-313 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 et certaines dispositions du chapitre 5 (usages industriels) qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2021-313. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

21-11-4310

**Adoption du premier projet de règlement 2021-313 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 et certaines dispositions du chapitre 5 (usages industriels)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a reçu une demande afin de permettre l'usage « entreposage » dans la zone 612 et ainsi permettre l'agrandissement d'un entrepôt sur une partie des lots 1715 543 et 1 715 566;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite prévoir des dispositions supplémentaires relatives aux usages industriels afin d'assurer la cohabitation entre le milieu industriel et les milieux résidentiels et agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en

zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un premier projet de règlement 2020-293 le 7 décembre 2020 mais qu'étant donné que plus de six mois se sont écoulés depuis, il importe de recommencer le processus par souci de transparence;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du présent règlement rend nul et non avenue l'adoption du projet de règlement 2020-293;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a autorisé, par la décision no. 430843, l'usage autre que l'agriculture pour l'agrandissement de l'usine;

CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a été dûment donné le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro 2021-313 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 et certaines dispositions du chapitre 5 (usages industriels), tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4311

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-314 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme**

Monsieur Mario Côté, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2021-314 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2021-314. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

21-11-4312

**Adoption du premier projet de règlement 2021-314 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement constituant le plan d'urbanisme municipal afin d'identifier, notamment, les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le présent projet de règlement 2021-314 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit plan d'urbanisme, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4313

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-315 abrogeant le règlement 2018-257 relativement à la rémunération et au traitement des élus**

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2021-315 abrogeant le règlement 2018-257 relativement à la rémunération et au traitement des élus qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2021-315. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

**21-11-4314**

**Paiement de la rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenue des élections municipales le 31 octobre et le 7 novembre derniers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2021-310 relativement à la rémunération payable lors des élections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de d'autoriser le paiement du personnel électoral selon le règlement 2021-310 pour un montant total de 11 714.91\$.

Vote pour : 6

Vote contre :

**21-11-4315**

**Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu QUE :

- le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- la Municipalité de Rougemont confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;
- la Municipalité de Rougemont consent à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat ;
- la Municipalité de Rougemont confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au le 31 mars 2025 (3 ans);
- la Municipalité de Rougemont s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG ;



- la Municipalité de Rougemont s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- la Municipalité de Rougemont reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CAG et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus ;
- la Municipalité de Rougemont reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4316

**Horaire municipal – Temps des fêtes 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE

l'« Entente collective des employés de la Municipalité de Rougemont » prévoit que les jours suivants sont des congés chômés et payés :

- Veille de Noël (24 décembre);
- Jour de Noël (25 décembre);
- Lendemain de Noël (26 décembre);
- Veille du jour de l'an (31 décembre);
- Jour de l'an (1<sup>er</sup> janvier);
- Lendemain du jour de l'an (2 janvier);

CONSIDÉRANT QUE

une demande a été adressée au conseil par les employés municipaux afin que le congé des fêtes de la municipalité soit identique à celui du calendrier scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de fermer les bureaux de l'hôtel de ville du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement, le retour au bureau aura lieu le jeudi 6 janvier 2022. Toutefois le 23 décembre 2021 et les 4 et 5 janvier 2022 seront des jours non-rémunérés, les employés sont libres de prendre des journées de vacances afin de combler ces heures. Le service de boîte vocale d'urgence sera en fonction durant toute la période des fêtes.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4317

**Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2022**

CONSIDÉRANT QUE

l'article 148 du *Code Municipal du Québec* oblige les conseils municipaux à adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le calendrier suivant en spécifiant que les séances se tiennent à 20h à la salle de délibérations du conseil municipal au 61, chemin de Marieville (Hôtel de ville) ou en vidéoconférence selon les directives de la Santé publique;

JANVIER	LUNDI 10 JANVIER*
FÉVRIER	LUNDI 7 FÉVRIER
MARS	LUNDI 7 MARS
AVRIL	LUNDI 4 AVRIL
MAI	LUNDI 2 MAI
JUIN	LUNDI 6 JUIN
JUILLET	LUNDI 4 JUILLET
AOÛT	<b>LUNDI 8 AOÛT **</b>
SEPTEMBRE	<b>MARDI 6 SEPTEMBRE***</b>
OCTOBRE	LUNDI 3 OCTOBRE
NOVEMBRE	LUNDI 7 NOVEMBRE

DÉCEMBRE	LUNDI 5 DÉCEMBRE
----------	------------------

\* : Déplacé en raison du congé des fêtes

\*\* : Déplacé en raison des vacances estivales;

\*\*\* : Déplacé en raison de la Fête du Travail;

Vote pour : 6

Vote contre :

**21-11-4318**

**Modification des signataires aux comptes municipaux**

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 7 novembre dernier et qu'il y a lieu de modifier le nom des signataires-élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de nommer le maire, M. Guy Adam et de conserver le conseiller, M. Jeannot Alix à titre de signataires-élus ainsi que Mmes Kathia Joseph et Julie Robitaille à titre de signataires-fonctionnaires des chèques.

Vote pour : 6

Vote contre :

**21-11-4319**

**Refinancement du règlement d'emprunt 2011-148 – Rue Guy – Annulation du solde résiduaire et paiement du solde**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a entièrement réalisé l'objet du règlement 2011-148 à moindre coût que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 857 664\$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU' il existe un solde de 76 601\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont dispose des sommes nécessaires au fonds général afin de payer l'entièreté du solde du règlement d'emprunt 2011-148;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu QUE :

- le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no. 2011-148 soit réduit de 934 265\$ à 857 664\$;
- le montant du refinancement de 139 200\$ prévu le 14 février 2022 soit entièrement payé par le solde résiduaire de 76 601\$ et un montant de 62 559\$ pris à même le fonds général de la Municipalité;
- une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Offre de service Services EXP – Étude géotechnique rue Principale**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**21-11-4320**

**Offre de service Akifer – Demande d'aide auprès du Ministère (MELCC) pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles affectés par les restrictions établies par le RPEP ou le CGP**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dépose une demande au volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE pour la soutenir dans ses démarches, la  
Municipalité désire s'adjoindre les services de la  
firme Akifer;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la demande d'aide financière les  
honoraires professionnels font partie des dépenses  
admissibles à un remboursement auprès du  
ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu  
d'accepter l'offre de service de Akifer pour un montant de 980\$ pour l'évaluation  
du dossier et d'un minimum de 2 160\$ pour la réalisation de la demande,  
conditionnellement à ce que les honoraires professionnels soient remboursés par  
le MELCC.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4321

**Dépôt d'une demande au Programme pour une protection accrue des  
sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a pris connaissance  
du cadre normatif détaillant les règles et normes du  
PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire présenter une  
demande d'aide financière au ministère du  
Développement durable, de l'Environnement et de  
la Lutte contre les changements climatiques dans le  
cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les  
pertes financières des producteurs qui ont dû  
modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de  
protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et  
résolu :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil de la Municipalité de Rougemont autorise la présentation  
d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;
- QUE la directrice générale, Kathia Joseph, soit autorisée à signer les  
documents de demande de subvention relatifs aux compensations des  
pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du  
PPASEP.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4322

**Embauche d'un journalier surnuméraire aux travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel de candidature  
pour un poste surnuméraire de journalier à la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu  
d'embaucher Monsieur Nathan Labonté au poste de journalier à la voirie sur  
appel jusqu'en mai et à temps plein pour la période estivale (mai à septembre) et  
ce, au salaire et aux conditions préalablement établit et inclus à son contrat de  
travail.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4323

**Embauche de quatre pompiers temps partiel**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie combler le manque d'effectifs de  
la brigade du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu  
d'embaucher à titre de pompiers à temps partiel pour une période de probation  
d'un an :

- Kevin Nolet
- Sébastien Lepage
- Benoît Allard
- Patrick Doyle

Le service incendie s'engage à défrayer les coûts de la formation P1 après la période de probation réussie en autant que les candidats retenus s'engagent à respecter les clauses du contrat de formation.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4324

**Demande à la CPTAQ – Lot 1 714 775 (470, rue Principale)**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de monsieur Benoît Bouthillier a pour objet l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 714 775 d'une superficie approximative de 1500 mètres carrés (0,15 hectare);

CONSIDÉRANT QUE la société 9143-0686 Québec inc. est présentement propriétaire du lot 1 714 775 et que M. Bouthillier est président de cette société;

CONSIDÉRANT QUE M. Bouthillier, désire aliéner une partie du lot 1 714 775 afin de créer un lot distinct pour permettre à sa fille de se construire une résidence unifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est desservi par le réseau d'aqueduc municipal uniquement ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de terrain concernée représente la superficie minimale requise par le règlement de zonage pour un terrain partiellement desservi ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie concernée n'est présentement pas cultivée à cause de la proximité de résidences limitant les aires d'arrosage ;

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Monsieur Benoît Bouthillier pour 9143-0686 Québec inc.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4325

**Adhésion au service de gestionnaire de formation incendie régional offert par la MRC de Rouville**

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendie du territoire de la MRC de Rouville souhaitent avoir un gestionnaire de formation incendie régional afin de mieux répondre aux besoins de formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de formation des pompiers sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rouville en vertu du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (L.R.Q., c. S-3.4, r.0.1);

CONSIDÉRANT la possibilité d'offrir cette formation sur le territoire de la MRC de Rouville par l'entremise d'une entente de partenariat entre la MRC et l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ);

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité technique de sécurité incendie et du Comité de sécurité incendie que la MRC procède à une demande de partenariat avec l'ÉNPQ;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir du nouveau service de gestionnaire de formation des pompiers offert par la MRC, la municipalité doit adopter une résolution en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE les programmes de formation envisagés par la MRC de Rouville sont les suivants :

- Pompier I
- Pompier II
- Opérateur d'autopompe
- Désincarcération
- Opérateur de véhicule d'élévation
- Matières dangereuses opération – Hors programme
- Matières dangereuses sensibilisation – Hors programme
- Autosauvetage – Hors programme
- Officier non urbain
- Sécurité des véhicules électriques, hybrides et à piles à combustible

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer une ou des personnes autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente avec la MRC pour que soient dispensées ces formations impliquant le partage des frais d'inscription annuels et des coûts fixés par l'ÉNPQ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui n'adhéreront pas au service pourront le faire ultérieurement moyennant des frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adhérer au service de gestionnaire de formation incendie régional offert par la MRC, impliquant le partage des frais d'inscription annuels et autres coûts fixés par l'ÉNPQ. Il est également résolu d'autoriser la signature d'une entente à convenir à cette fin entre la municipalité et la MRC de Rouville. La présente résolution est toutefois conditionnelle à ce que la majorité des municipalités de la MRC y adhèrent.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4326

**Programme de financement pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont prévoit la formation de douze (12) pompiers en 2022, soit pour les programmes suivants :

- 4 Recrues en Formations P1 vers la fin d'année 2022
- 8 Pompiers en recertification M.D (Matières Dangereuses)
- 2 Pompiers en formation Opérateur de Pompe
- 2 Pompiers en formation Véhicule d'Élévation
- 15 Pompiers en formation sur les véhicules électriques
- 2 Pompiers en formation O.N.U. (Officier Non Urbain) pour éligibilité au poste de Lieutenant
- 15 Pompiers en recertification en Sauvetage en pente Douce

et ce, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Vote pour : 6

Vote contre :

**21-11-4327**

**Versement des primes de disponibilités – SSI Rougemont**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Rougemont verse aux pompiers des primes de disponibilités selon des modalités établis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de verser les primes de disponibilités au montant de 6000\$ tel que prévu au budget 2021.

Vote pour : 6

Vote contre :

**21-11-4328**

**Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'assainissement Rougemont/St-Césaire**

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont/Saint-Césaire a soumis à la municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont/Saint-Césaire au montant de 416 663 \$, dont 236 130\$ est attribuable aux industries.

Vote pour : 6

Vote contre :

21-11-4329

**Répartition des coûts d'exploitation réels 2020 de la Régie d'assainissement Rougemont / St-Césaire**

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées a produit à la municipalité le bilan de Répartition des coûts d'exploitation pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra, suite à cette répartition, un montant de 108 204\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de transférer un montant de 108 204\$ au surplus affecté aux eaux usées et, s'il y a lieu d'imposer aux industries pour les montants, tel que prévu aux ententes.

Vote pour : 6

Vote contre :

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS.**

1. *Une citoyenne remet à M. le maire une lettre sur l'importance d'augmenter la participation citoyenne suite au très bas taux de participation au scrutin électoral. Elle résume au conseil et au public le contenu de sa lettre qui sera aussi envoyé aux unions municipales.*
2. *Un citoyen émet des réserves sur la subvention qui sera accordée à Tourisme Rougemont et demande que le conseil prenne en considération que cela bénéficie à des commerces dans un premier temps. Il mentionne également qu'il serait bien de mettre en place un volet culturel.*
3. *Un citoyen questionne le conseil sur le don accordé à l'organisme « La Corne d'abondance » et demande si cela n'entre pas en contradiction avec la mission des Centres d'Action Bénévole.*
4. *Un citoyen demande de précisions quant à la formation des pompiers et l'implication bénévole de ces derniers.*
5. *Une citoyenne invite M. le Maire a assisté à la préparation des paniers de Noël suite à la Guignolée qui aura lieu le 28 novembre prochain.*
6. *Un citoyen demande que des actions soient prises pour la problématique de la vitesse sur la rue Principale et sur le rang Double. Il mentionne que l'installation de dos d'âne pourrait aider la situation.*

*Il n'y a plus d'autres questions.*

21-11-4330

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 16<sup>e</sup> jour de novembre 2021.

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

---

Guy Adam  
Maire

---

Kathia Joseph  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

PROJET